



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élections professionnelles : une rupture flagrante d'égalité pour la FSU !

Du 1^{er} au 8 décembre, les personnels de l'ESR sont appelé·es à choisir leurs représentant·es dans les instances locales et ministérielles de dialogue social (CSA, CAP, CPE...) pour quatre ans dans le cadre des élections professionnelles. Pour les organisations syndicales, ce scrutin est déterminant en termes de fonctionnement et d'orientations politiques.

La campagne a commencé depuis près d'un mois. Dans ce cadre, un premier message a été adressé à tous les personnels de l'ESR par toutes les organisations syndicales via les services du ministère. Si tous les messages ont été reçus par nos collègues, celui de la FSU ne l'a pas été ou est passé en "SPAM" dans nombre d'établissements alors que la FSU a effectué de manière concluante tous les tests demandés en amont de l'envoi. De fait, des milliers de collègues n'ont donc pas été destinataires de notre premier message. Alertés dès le 7/11, les services de la DGRH se sont étonnés de la situation et ont fait état de leur manque de contrôle de la diffusion des messages ! Aucune solution donc et aucune réponse à nos demandes sauf l'information de lancement d'une enquête auprès des services concernés dans les établissements le vendredi 18/11 après avoir été relancés par les représentant·es siégeant au CT MESR le 17/11.

Pour l'heure, la FSU n'a donc aucune réponse à la demande de réacheminement de son premier message alors que l'heure est désormais à l'envoi du second. Aucune assurance non plus que ce second message sera reçu correctement. Le ministère est incapable d'assurer le bon déroulement d'élections cruciales pour les organisations syndicales et l'assume !

La FSU considère que le ministère n'assure pas ses missions et met en péril le fonctionnement démocratique. Elle dénonce avec force ces graves inégalités de traitement entre organisations syndicales.

La FSU demande à ce que les règles fondamentales de tout scrutin soient respectées et réitère sa demande de réparation immédiate de l'erreur du ministère qui ne peut en aucun cas lui être imputée en obtenant le réacheminement de son premier message de campagne.

Par ailleurs, elle dénonce la limitation drastique de l'expression des organisations syndicales dans certains établissements, qui confine au bâillonnement : impossibilité d'envoyer des messages d'information ordinaire tandis que les messages de campagne sont eux limités à deux, parfois trois, dans les six semaines de campagne. ■

Paris, le 22 novembre 2022

